



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le FRANÇAISE

ID : 077-217704949-20241219-DELIB2024_0701-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 06/12/2024	Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
Date d'affichage 19/12/2024	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....22	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Elisabeth FRONTIN, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Hermann TYNDAL et Daniel PIGNOT formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Sébastien PELLERIN pouvoir à Alain GUYONNET Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN Sébastien DERREUMAUX à Régine BRAUN</p> <p>Absent(s) : Clément ROCU</p>
Réf : 2024-064 Objet : ANNULE ET REMPLACE DECISIONS MODIFICATIVES POUR AMORTISSEMENT Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 23/12/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 23/12/2024 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2024-064- DECISIONS MODIFICATIVES POUR AMORTISSEMENT

ANNULE ET REMPLACE

Entendu Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire en charge des Finances

- SIGNALER qu'afin de pouvoir procéder aux opérations d'amortissements obligatoires concernant les subventions d'équipement versées, il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget primitif 2024 selon l'écriture comptable suivante :

DETAIL PAR SECTION	Investissement	Fonctionnement
Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 023 023 /FIN //FIN (ordre)		28 300,35 €
D F 042 6811 /FIN //FIN (ordre)	28 300,35 €	
R I 021 021 OPFI /FIN //FIN (ordre)		28 300,35 €
R I 040 2804182 OPFI (ordre)	28 300,35 €	

Après débat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette décision modificative

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19 décembre 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

